

# Rapport annuel 2019-2020 sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois

Période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS



**Photographie page couverture : Nordic Structures**

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN (PDF) : 978-2-550-92641-2

## Mot du ministre



Je suis très fier de présenter le quatrième rapport de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois au Québec, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020. Au fil des quatre dernières années, les ministères et les organismes se sont montrés de plus en plus engagés dans la démarche d'intégration du bois dans la construction.

Les avantages de cette intégration sont nombreux. En effet, rappelons que l'utilisation du bois en construction revêt un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques. Les produits forestiers peuvent remplacer des matériaux dont la production requiert de grandes quantités d'énergie ou qui ont été fabriqués à partir de produits pétroliers, en plus de séquestrer du carbone durant toute leur vie utile.

Au cours de ce quatrième exercice, le nouvel outil Gestimat a été rendu disponible pour les ministères et organismes. Le Gestimat est un outil d'estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la fabrication des matériaux de structure, qui permet de comparer différents scénarios de bâtiments. Il permettra ainsi de faire l'évaluation comparative des émissions de GES pour les bâtiments et ouvrages de génie civil publics, parapublics et privés subventionnés.

Encore une fois, ce rapport confirme l'engagement du secteur public à l'égard de l'utilisation du matériau bois et sa volonté d'être un exemple pour tous les autres domaines d'activité. Nous continuons de poser des actions concrètes pour mettre en valeur le bois dans la construction, dans l'objectif de réduire l'empreinte carbone des bâtiments et de mettre de l'avant la richesse forestière du Québec.

Original signé

**Pierre Dufour**

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

## Résumé

Ce rapport présente le bilan de l'exercice annuel de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

Les trois volets suivants ont été documentés par les ministères et organismes membres du Comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois (CIMHN) :

- La promotion de la Charte du bois;
- L'évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet;
- La réalisation de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil en bois.

Pour la première fois depuis le premier exercice de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois en 2016-2017, tous les ministères et organismes membres du CIMHN ont transmis le formulaire complété lors du présent exercice.

Pour la période 2016-2020, en moyenne 4,3 actions de promotion de la Charte du bois ont été réalisées par ministère et organisme.

Sur 191 projets ayant bénéficié de fonds publics au cours de l'exercice 2019-2020, 161 (84 %) ont bénéficié d'une évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet. Deux principaux types de système structural ont été retenus en avant-projet, soit la structure hybride acier-bois et l'ossature légère en bois.

Au cours de l'exercice 2019-2020, 90 % des ministères et organismes actifs ont dûment complété le bilan de leurs réalisations. Ainsi, sur les 161 projets ayant bénéficié d'une évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet au cours de l'exercice 2019-2020, 160 se sont concrétisés par l'utilisation du bois en structure et/ou en apparence lors de la construction. Il s'agit majoritairement de ponts et passerelles (58) ainsi que de bâtiments des secteurs de l'éducation primaire et secondaire (37) et de l'habitation (37).

## Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Méthodologie</b> .....	<b>5</b>
3.1 Cadre de reddition de comptes .....	5
3.2 Contextes variés de gestion des constructions.....	7
<b>4. Résultats</b> .....	<b>9</b>
4.1 Promotion de la Politique d'intégration du bois dans la construction .....	9
4.2 Évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet.....	9
4.3 Réalisation de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil en bois .....	10
<b>5. Synthèse</b> .....	<b>11</b>
<b>6. Conclusion</b> .....	<b>13</b>

# 1. Introduction

Ce rapport annuel présente les résultats de la quatrième reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

## 1.1 Comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois

Le Comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois (CIMHN) a comme objectif d'étendre l'engagement gouvernemental à l'exemplarité en construction bois aux principaux ministères et organismes gestionnaires de projets ou subventionnaires, de même qu'aux autres intervenants concernés par la construction de bâtiments publics. Il est présidé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et il est composé des ministères et organismes suivants :

- ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);
- ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);
- ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);
- ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- ministère des Finances (MF);
- ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);
- ministère des Transports (MTQ);
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Secrétariat du Conseil du trésor (SCT);
- Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq);
- Société d'habitation du Québec (SHQ);
- Société québécoise des infrastructures (SQI).

Le CIMHN a pour mandat :

- d'exiger que le bois soit considéré à l'étape d'avant-projet pour tout projet de construction de bâtiment nécessitant un financement total ou partiel du gouvernement;
- de retenir une méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de comparer le bois avec les autres matériaux de construction;
- de s'assurer, lorsque l'outil sera disponible, que l'analyse comparative des émissions de GES pour les différents matériaux envisagés pour la construction soit réalisée;
- d'établir un mécanisme de reddition de comptes par lequel le gouvernement assumera son rôle d'exemplarité en tant qu'important donneur d'ouvrage;
- de recommander au MFFP d'intervenir auprès du gouvernement, le cas échéant, afin de bonifier la Politique d'intégration du bois dans la construction ou pour intervenir dans le cas de projets de construction concrets;
- de rendre compte au MFFP sur l'exemplarité gouvernementale.

Un comité technique, composé des mêmes ministères et organismes et aussi présidé par le MFFP, a été créé afin de mettre en place des actions pour s'assurer que les mandats spécifiques du CIMHN sont déployés. Parmi ces actions, mentionnons l'établissement du cadre de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois, ainsi que la collecte et la transmission annuelle des données pour l'élaboration du rapport annuel sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois.

## 3. Méthodologie

### 3.1 Cadre de reddition de comptes

Le cadre de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois 2016-2019 a été proposé et accepté par les membres du CIMHN en juin 2016 (tableau 1). Quatre volets ont été identifiés, pour lesquels un indicateur et une cible ont été définis. Ce cadre de reddition de comptes a été prolongé pour l'exercice 2019-2020. Un formulaire de reddition de comptes permet de recueillir les informations pour évaluer le niveau d'engagement des ministères et organismes envers l'exemplarité gouvernementale.

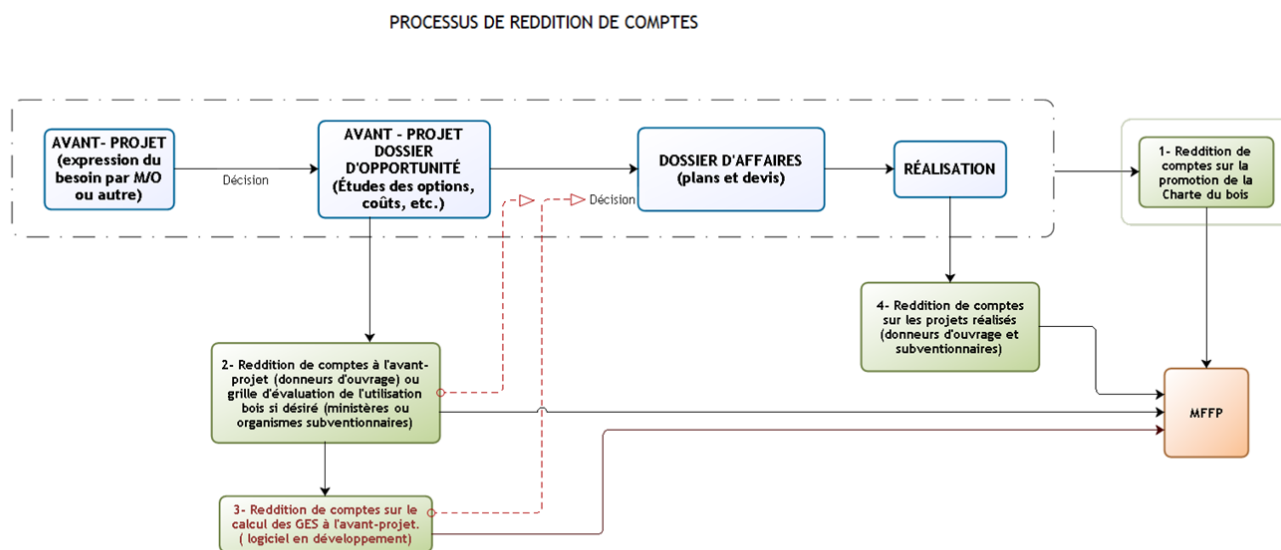
Le volet 3, concernant l'évaluation des émissions de GES évitées, nécessitait le développement d'un outil afin de permettre aux ministères et organismes visés de le mettre en œuvre. Cet outil, le Gestimat, a été rendu disponible en mai 2019, mais nécessitait une période d'appropriation pour son utilisation. Il permettra notamment de considérer le potentiel de GES évités lors du choix des matériaux.

**Tableau 1 : Cadre de reddition de comptes 2016-2019 sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois (prolongé pour 2019-2020)**

Volet	Description	Indicateur	Cible
1- Promotion de la Charte du bois	Un guide de promotion a été élaboré en mars 2017, proposant une liste d'actions de promotion pouvant être réalisées à l'intérieur des ministères et organismes.	Nombre d'actions concrètes réalisées par ministère et organisme.	5 activités par ministère et organisme pour trois ans
2- Évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet	Une grille d'évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet est complétée par ministère ou organisme gestionnaire de projet, subventionnaire ou mandataire ayant la compétence d'évaluer l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet. Un document explicatif accompagne cette grille. Les ministères et organismes peuvent aussi avoir élaboré leurs propres outils.	Ratio du nombre de projets où la solution bois a été analysée en avant-projet par rapport au nombre de projets ayant bénéficié de fonds publics.	80 % annuellement
3- Évaluation des émissions de GES évitées	Évaluation, à l'étape d'avant-projet, des émissions de GES évitées lors de nouvelles constructions ou de rénovations majeures de bâtiments, dans les cas où la solution en bois a été retenue.	<i>À déterminer</i>	<i>À déterminer</i>
4- Réalisation de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil en bois	Évaluation des réalisations de bâtiments et ouvrages de génie civil en bois par les ministères et organismes selon diverses catégories.	Ratio du nombre de formulaires dûment complétés par rapport au nombre de ministères et organismes actifs.	80 % annuellement

La figure 1 présente le processus général de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois, en lien avec les différentes étapes menant à l'élaboration d'un projet de construction. Les cases en bleu représentent les diverses étapes de cheminement d'un projet de construction, tandis que celles en vert identifient les différents indicateurs de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois. Les flèches pointillées identifient les intrants décisionnels dans le processus.

Figure 1 : Processus général de reddition de comptes



\* Les processus peuvent varier légèrement selon les ministères et organismes. Il s'agit de processus généraux.\*

\*\* Les activités numérotées 1,2,3 et 4 réfèrent aux étapes du tableau 1 présentant le cadre de reddition de comptes 2016-2019.

### 3.2 Contextes variés de gestion des constructions

La gestion des constructions publiques ou parapubliques ou des projets bénéficiant d'un financement public se fait de différentes façons au sein du gouvernement. Certains ministères et organismes sont gestionnaires de projets et interviennent dès l'étape d'avant-projet de conception des bâtiments ou ouvrages de génie civil ou lors de leur réalisation. C'est notamment le cas pour la SQI, la Sépaq et le MTQ. D'autres ministères et organismes subventionnent un mandataire (public ou privé) pour la construction des bâtiments ou ouvrages de génie civil relevant de leur domaine d'activité, par exemple le MAMH, le MEI, la SHQ, le MEES, le MCC et le MFFP. Certains sont responsables du déploiement d'une stratégie gouvernementale qui encadre la construction de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil ou interviennent dans un domaine d'activité dont les projets répondent à des exigences spécifiques, par exemple le MERN, le MELCC, le MFFP et le MSSS. Finalement, certains jouent un rôle régulateur dans les processus de construction comme le MF, le SCT et la RBQ.

Le mécanisme de reddition de comptes est adapté à ces différents contextes des ministères et organismes. Le tableau 2 présente les sections à compléter dans le formulaire de reddition de comptes, selon la nature des ministères et organismes. Sur les 15 ministères et organismes membres du CIMHN, l'ensemble de ceux-ci doit compléter la section traitant de la promotion de la Charte du bois. Un total de 10 des 15 ministères et organismes doivent compléter les sections sur l'évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet et sur la réalisation de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil en bois.

**Tableau 2 : Liste des sections à compléter dans le formulaire de reddition de comptes, pour chacun des ministères et organismes**

Ministère ou organisme	Sections du formulaire à compléter		
	Promotion	Avant-projet	Réalisations
Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	√	√	√
Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	√	√	√
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)	√	√	√
Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)	√	√	√
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	√		
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)	√		
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	√	√	√
Ministère des Finances (MF)	√		
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	√	√	√
Ministère des Transports (MTQ)	√	√	√
Régie du bâtiment du Québec (RBQ)	√		
Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)	√		
Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)	√	√	√
Société d'habitation du Québec (SHQ)	√	√	√
Société québécoise des infrastructures (SQI)	√	√	√

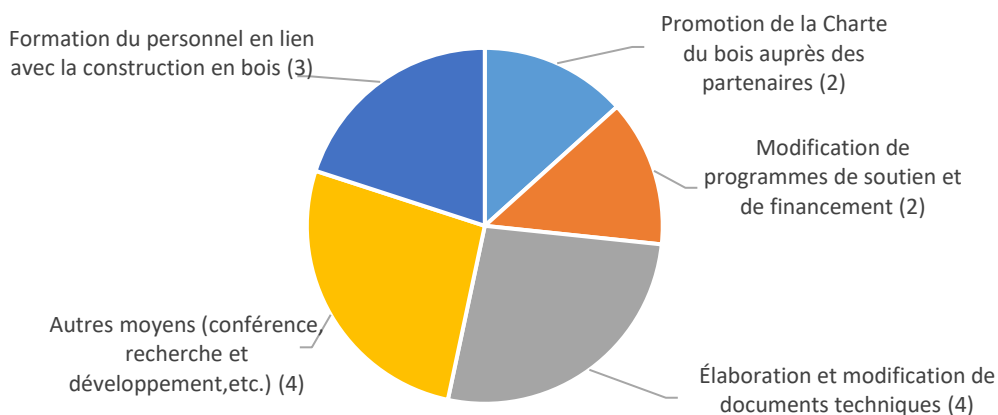
## 4. Résultats

L'ensemble des 15 ministères et organismes membres du CIMHN a transmis le formulaire complété de reddition de comptes pour l'exercice 2019-2020.

### 4.1 Promotion de la Charte du bois

Sur les 15 ministères et organismes membres du CIMHN, 8 ont mis en place des actions au cours de l'exercice 2019-2020 pour promouvoir la Charte du bois. Au total pour l'exercice 2019-2020, cela représente 15 actions variées de promotion, soit en moyenne une action par ministère et organisme. La figure 2 présente la répartition de ces activités de promotion par catégorie.

Figure 2: Nombre d'actions de promotion par catégorie

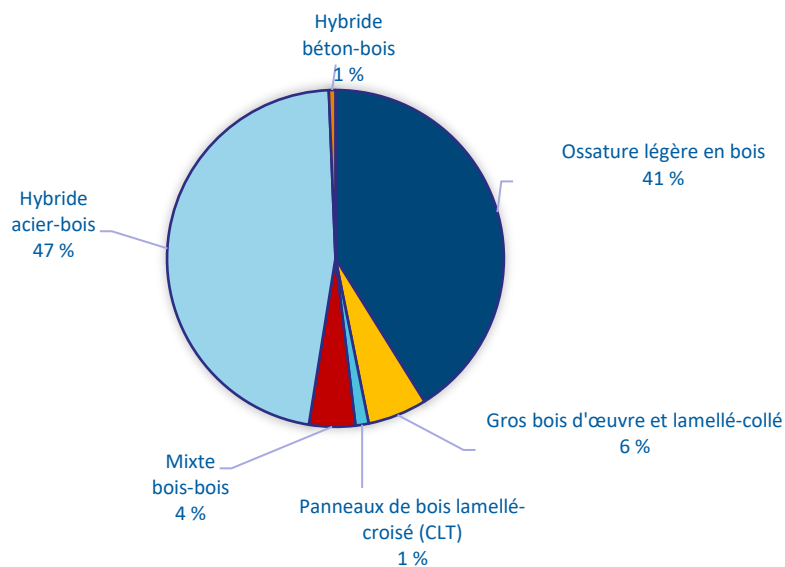


À noter que pour la période d'application de la cible de 5 actions par ministère et organisme, soit 2016-2020, le cumulatif est donc de 4,3 actions en moyenne par ministère et organisme.

### 4.2 Évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet

Sur 191 projets ayant bénéficié de fonds publics en 2019-2020, 161 (84 %) ont bénéficié d'une évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet. La cible visée est de 80 % annuellement. La figure 3 présente la proportion des évaluations de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet par type de système structural. Deux principaux types de système structural ont été retenus en avant-projet, soit la structure hybride acier-bois et l'ossature légère en bois.

Figure 3: Type de système structural retenu à l'avant-projet (tout type de bâtiment)

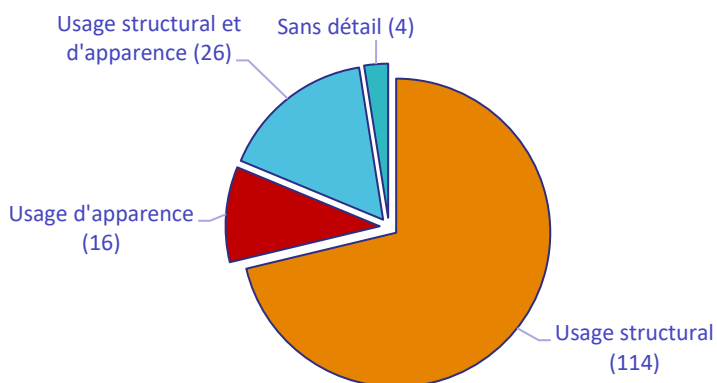


À noter que depuis l'exercice 2016-2017, la proportion des projets bénéficiant de fonds publics qui ont fait l'objet d'une évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet est à la hausse.

### 4.3 Réalisation de bâtiments ou d'ouvrages de génie civil en bois

Sur les 10 ministères et organismes membres du CIMHN devant rendre compte de leurs réalisations, 9 (90 %) ont dûment complété cette section du formulaire de reddition de comptes pour l'exercice 2019-2020. La cible visée est de 80 % annuellement. La majorité des projets ayant bénéficié d'une évaluation à l'étape d'avant-projet se sont concrétisés par l'utilisation du bois en structure et/ou en apparence<sup>1</sup> (160 projets sur les 161 analysés). La figure 4 démontre que 114 (71 %) projets utilisent le bois en structure, 16 (10 %) en usage d'apparence et 26 (16 %) en usage double (structural et d'apparence). À noter que 4 projets ne présentaient pas ce niveau de détail.

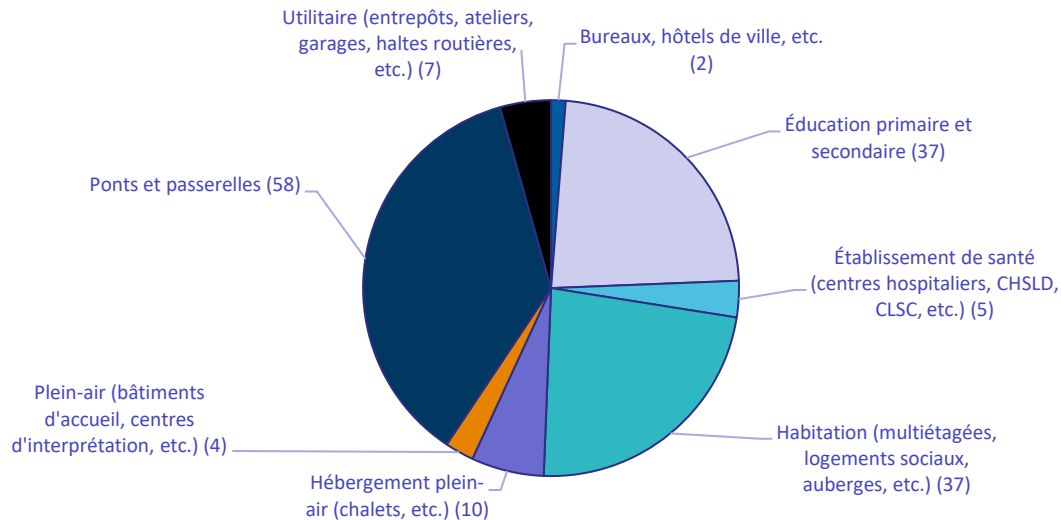
Figure 4 : Nombre de projets utilisant le bois en structure principale ou en usage d'apparence



<sup>1</sup> Notamment pour les planchers et les parements intérieurs et extérieurs, sur plus de 25 % de la superficie (plancher ou mural).

La figure 5 présente la répartition des 160 projets par type de bâtiment ou d'ouvrage de génie civil. Il s'agit majoritairement de ponts et passerelles (58) ainsi que de bâtiments des secteurs de l'éducation primaire et secondaire (37) et de l'habitation (37).

Figure 5 : Nombre et type de projets réalisés en bois



À noter que depuis l'exercice 2016-2017, le pourcentage des ministères et organismes concernés qui complètent dûment la section du formulaire sur leurs réalisations en bois est en augmentation, passant de 50 % en 2016-2017 à 90 % en 2019-2020.

## 5. Synthèse

Le tableau 3 présente la synthèse des résultats de l'exercice de reddition de comptes 2019-2020 ainsi que ceux des exercices précédents. Pour la première fois depuis l'adoption du cadre de reddition de compte en 2016, l'ensemble des 15 ministères et organismes membres du CIMHN a rempli le formulaire, ce qui montre bien l'évolution de leur engagement envers l'exemplarité gouvernementale. Dans un souci d'amélioration continue, le MFFP poursuit sa collaboration avec les ministères et organismes afin de mettre en place des actions pour optimiser le processus.

**Tableau 3 : Synthèse des exercices de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois.  
Le cadre de reddition de comptes a été prolongé pour l'exercice 2019-2020**

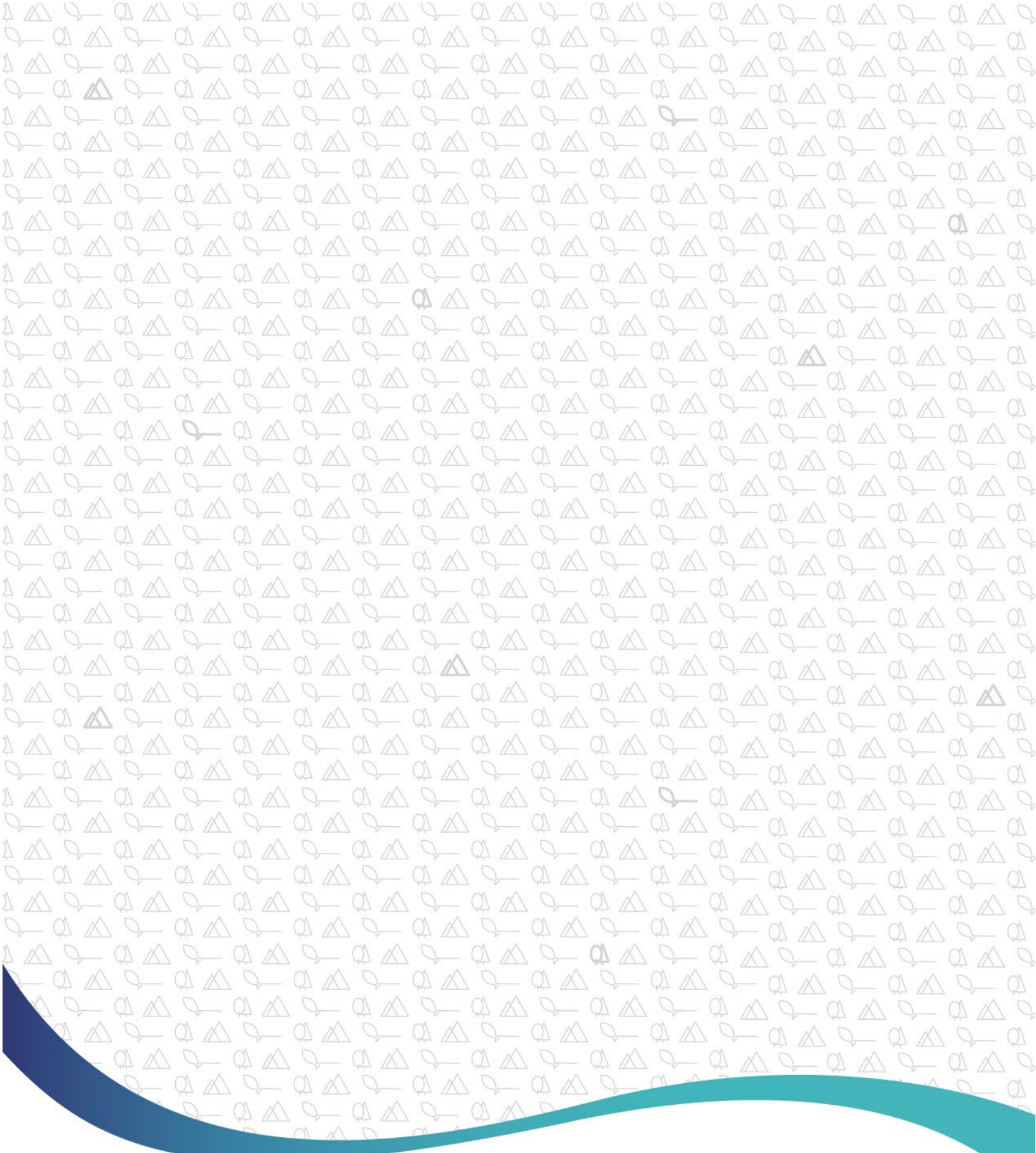
Indicateur	Cible 2016-2020	2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020	
		Résultats	Taux de réponse	Résultats	Taux de réponse	Résultats	Taux de réponse	Résultats	Taux de réponse
<b>Promotion :</b> Nombre d'actions concrètes réalisées à l'interne de chacun des ministères et organismes.	5 actions par ministère et organisme (sur 4 ans)	Moyenne de 1,33 action par ministère et organisme	66 %	Moyenne de 1 action par ministère et organisme  (Cumulatif : 2,33 actions par ministère et organisme)	73 %	Moyenne de 1 action par ministère et organisme  (Cumulatif : 3,33 actions par ministère et organisme)	93 %	Moyenne de 1 action par ministère et organisme  (Cumulatif : 4,33 actions par ministère et organisme)	100 %
<b>Avant-projet :</b> Ratio du nombre de projets où la solution bois a été analysée en avant-projet par rapport au nombre de projets ayant bénéficié de fonds publics.	80 % (annuel)	54 %	50 %	94 %	60 %	69 %	60 %	84 %	100 %
<b>Réalisation :</b> Ratio du nombre de formulaires dûment complétés par rapport au nombre de ministères et organismes actifs.	80 % (annuel)	50 %	60 %	70 %	70 %	70 %	70 %	90 %	100 %

## 6. Conclusion

Ce quatrième exercice annuel de reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois démontre la continuité des efforts des ministères et organismes, avec un taux de réponse de 100 % pour la première année depuis l'adoption du cadre de reddition de comptes en 2016. Ce taux de participation permet d'avoir un meilleur portrait de l'ensemble des indicateurs et d'analyser leur progression d'une année à l'autre.

En effet, selon les résultats obtenus, il apparaît encore une fois que, lorsque l'utilisation du bois est évaluée à l'étape d'avant-projet, cet effort est bénéfique pour donner au bois la place qui lui revient dans la construction non résidentielle et multifamiliale. Le déploiement de l'utilisation du nouvel outil Gestimat permettra de considérer le potentiel de GES évités lors du choix des matériaux. Ainsi, le potentiel et la quantité de GES évités pourront éventuellement être compilés dans la reddition de comptes sur l'exemplarité gouvernementale en bois.

L'utilisation du bois est en croissance dans la construction et sa contribution à la lutte contre les changements climatiques est reconnue. Choisir le bois comme matériau de construction, c'est utiliser une ressource locale, durable et renouvelable dont l'analyse du cycle de vie démontre une performance environnementale avantageuse. L'utilisation de ce matériau contribue au développement social, économique et environnemental du Québec. Le gouvernement du Québec entend poursuivre sa démarche d'exemplarité, qui se déploiera par la mise en œuvre de la Politique d'intégration du bois dans la construction.



**Forêts, Faune  
et Parcs**

**Québec** 